

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick Mennucci - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

DDIP 004-1257/09/CC

■ Attribution d'une subvention à l'Association Grand Luminy pour la gestion d'une pépinière Biotech - Approbation d'une convention DDEAIAG 09/2914/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a décidé de soutenir et de développer les filières ou pôles de compétences dotés d'un fort potentiel de croissance.

La mise en place des pôles de compétitivité par le gouvernement est venue renforcer cette stratégie.

Dans le domaine technologique, avec l'optique photonique, le multimédia, la mer, les biotechnologies font partie de ces secteurs prioritaires. Technologie d'avenir, au cœur des enjeux scientifiques et économiques, les biotechnologies sont un marché récent et en forte croissance.

Le potentiel en région PACA et sur Marseille Provence Métropole est en effet important, en particulier sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, qui a vu la naissance de nombreuses start-up ces dernières années (Innate Pharma – Ipsogen – Trophos – Oz Biosciences – Biotech Germande – Synprosis - Pharmaxon...).

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole dispose d'outils pour la mise en œuvre de ces développements avec notamment le pôle de compétitivité Eurobiomed « pathologies émergentes et maladies orphelines », avec Marseille Génopole pour la recherche publique et la valorisation de la recherche, ou encore avec l'incubateur inter-universitaire Impulse et l'Association Grand Luminy pour la détection, la sensibilisation et la création d'entreprises.

Ce dispositif est complété par une offre d'immobilier d'entreprises adaptée aux jeunes entreprises de biotechnologie développée par la Communauté Urbaine (livraison en 2009 de Luminy Biotech II : 3 400 m²) et par la création d'une pépinière d'entreprises qui sera installée dans cet immobilier sur 1 200 m².

Le projet de pépinière biotech est fortement soutenu par l'Etat, ainsi que par le Conseil Général des bouches-du-Rhône et le Conseil Régional. Il s'inscrit dans le cadre global de l'offre que met en place la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour les entreprises de biotech/santé, à savoir :

1 – Sur Luminy : une offre immobilière et de services pour les jeunes entreprises avec Luminy Biotech, la pépinière et la reconversion des bâtiments ex-Icorem, soit environ 20 à 25 000 m² shon.

2 – Sur La Ciotat – zone d'activité Athélia V : une offre pour les entreprises matures du domaine santé. L'ensemble de cette offre étant à proximité de la recherche publique et des hôpitaux situés sur Marseille Sud.

L'association Grand Luminy comporte 54 membres (36 membres associés et 18 membres adhérents) issus du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, du monde de l'entreprise et des collectivités locales.

L'association Grand Luminy assure des actions d'animation, de communication et de promotion sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy. Ces actions prennent les formes de publications (la Lettre de Grand Luminy, revue de presse, site internet, annuaire du site) ainsi que l'organisation et la participation à des manifestations scientifiques.

L'association Grand Luminy assure également une mission de pépinière d'entreprises de biotechnologie. En 16 années d'exercice, ce sont 93 projets accompagnés et 52 entreprises créées. En 2008, 19 projets de créations d'entreprises ont été étudiés. Une entreprise a été présentée et acceptée en pépinière. 8 projets sont en cours d'accompagnement.

A noter que ce pan de l'activité de l'association Grand Luminy a été freiné en 2008 par la réalisation du second œuvre de la pépinière dans 1 200 m² de Luminy Biotech II, dont l'Association Grand Luminy a assuré la maîtrise d'ouvrage. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2009, l'Association Grand Luminy est locataire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole afin d'assurer une activité de pépinière dans des locaux adaptés configurés pour l'accueil d'entreprises de biotechnologie.

En 2009, le programme d'actions de communication, promotion et animation du Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy sera reconduit tant au niveau des outils de communication qu'au niveau de l'organisation / participation à des manifestations scientifiques.

Il est déjà assuré que l'association Grand Luminy sera impliquée en 2009 dans les manifestations suivantes :

- les journées scientifiques de Marseille / Nice Génopole à Luminy,
- les journées portes ouvertes des différents établissements d'enseignement supérieur,
- LACI et l'EMBO workshop organisés par le Centre d'Immunologie de Marseille.

A noter que l'association Grand Luminy a été associée à l'inauguration de la pépinière biotech organisée le 6 mars 2009 par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Le volet pépinière qu'assure l'association Grand Luminy sur la thématique biotech prendra en 2009 une nouvelle dimension grâce aux 1 200 m² loués dans Luminy Biotech II. 2009 sera une année importante durant laquelle le flux d'entrée d'entreprises sera privilégié.

2009 sera également l'année du développement de la « pépinière virtuelle ». Cette plateforme logicielle est destinée aux porteurs de projets et à la structuration de leurs projets (webservices, outils collaboratifs, outils de veille...).

Le budget prévisionnel 2009 de l'Association Grand Luminy pour la gestion de la pépinière s'élève à 591 284 Euros. Dans ce budget, la Ville de Marseille est concernée au titre de l'animation et du développement de Luminy comme parc scientifique, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole intervenant sur ses compétences économiques.

Le budget 2009 est de 538 708 Euros.

| BUDGET FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL 2009 (HT) | | | | | | | |
|---|----------------------------|-------------------|---------------|-------------------------------|----------------------------|-------------------|---------------|
| ASSOCIATION GRAND LUMINY | | | | | | | |
| PREVISIONS DE DEPENSES 2009 | | | | PREVISIONS DE RESSOURCES 2009 | | | |
| POSTES | Animation Communication | PEPINIERE A2CE | TOTAL | ORIGINE | Animation Communication | PEPINIERE A2CE | TOTAL |
| I) ACTIONS | | | | | | | |
| COMMUNICATION | 19200 | 11500 | 30700 | LOCATION (HT) | | 69405 | 69405 |
| | | | | PRESTATIONS (HT) | | 52249 | 52249 |
| ANIMATION | 9500 | 10000 | 19500 | VILLE DE MARSEILLE | 70000 | | 70000 |
| PROMOTION | 3500 | 12500 | 16000 | CU MPM (TTC) | | 36000 | 36000 |
| | | | | CCIMP (TTC) | | 25000 | 25000 |
| II) SALAIRES-CHARGES | 99199 | 185681 | 284880 | CG 13 (partie TTC) | 40000 | 60000 | 100000 |
| | | | | CR PACA Devt Eco (TTC) | | 77000 | 77000 |
| III) SOUTIEN aux PROJETS (experts, consommables, maintenance équipements...) | 46894 | 140734 | 187628 | CR PACA Enseignement Sup | 40000 | | 40000 |
| | | | | FEDER 2008 (TTC) | | 32554 | 32554 |
| IV) SOUS TOTAL | 178293 | 360415 | 538708 | COTISATIONS | 15000 | | 15000 |
| | | | | DIVERS (colloque...) | 13400 | 8100 | 21500 |
| TOTAL | 178293 | 360415 | 538708 | TOTAL | 178400 | 360308 | 538708 |
| Excédent/Déficit | | | 0 | | | | |
| TOTAL | | | 538708 | | | | 538708 |

Considérant l'importance du développement de la pépinière portée par l'Association Grand Luminy pour la structuration et le soutien à la création d'entreprises de biotech sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver l'attribution d'une subvention de 36 000 euros.

Une convention précisant ses modalités d'attribution est annexée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la gestion d'une pépinière d'entreprises de biotech sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy portée par l'Association Grand Luminy
- La cohérence de cette action avec la stratégie de développement économique de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, votée au Conseil de communauté du 17 décembre 2007.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 36 000 Euros à l'association Grand Luminy.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et l'association Grand Luminy.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine – Chapitre 67, Article 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90 – Sous-politique B330.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Technopoles
Et Agglomération numérique, Université, Recherche

Francis GIRAUD

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI